

Mes dernières observations portent sur certains des motifs qui justifient pleinement, à mon sens, les soupçons que nourrissent les députés de ce côté-ci de la Chambre, donc de tous les partis d'opposition. Cela dit, qu'il me soit permis d'ajourner le débat.

SANCTION ROYALE

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et la Chambre se transportent à la salle du Sénat.

Et au retour:

● (6.00 p.m.)

M. l'Orateur informe la chambre qu'il a plu au suppléant de son Excellence le gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi prévoyant des subventions au développement pour favoriser les possibilités d'emploi productif dans les régions du Canada où des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir l'expansion économique et le relèvement social.

Loi autorisant des subventions aux transports dans la Région atlantique.

Loi concernant le statut des langues officielles du Canada.

Loi concernant la Compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à responsabilité limitée)

Loi concernant Boy Scouts of Canada et incorporant L'Association des Scouts du Canada

Loi modifiant la loi sur les brevets.

Loi modifiant la loi sur la marine marchande du Canada.

(A 6 h. 10, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
